



Madame Agnès Buzyn
Ministre des solidarités et de la santé
14, avenue Duquesne
75700 Paris

Paris le 20 novembre 2019

Madame la Ministre,

L'Unité Pour l'Ostéopathie (UPO) est une fédération regroupant les principales composantes de l'ostéopathie Française, parmi lesquelles la Fédération Nationale des Etudiants en Ostéopathie (FEDEO), la Fédération Nationale de l'Enseignement Supérieur en Ostéopathie (FNESO), le Syndicat National des Ostéopathes du Sport (SNOS) et la plus importante organisation professionnelle représentative d'ostéopathes, le Syndicat Français des Ostéopathes (SFDO). Depuis sa création en 2012, l'UPO participe activement à l'effort de structuration de la profession d'ostéopathe en France et a notamment constitué une importante force de proposition dans le cadre de la réforme du dispositif de formation des ostéopathes.

Une récente enquête menée par Odoxa pour le compte de l'UPO confirme une enquête de 2015 selon laquelle la moitié des français consulte un ostéopathe au moins une fois tous les cinq ans, un quart d'entre eux chaque année, faisant de l'ostéopathie l'une des premières professions de la santé en terme d'exposition du public. Contrairement à une idée répandue, cette forte adhésion concerne tout autant les ouvriers et employés (51% ont consulté ces 5 dernières années) que les cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires (56%)¹.

Toutefois, les deux tiers des français interrogés considèrent que l'exercice et la formation des ostéopathes ne sont pas suffisamment encadrés.

Fort de ce constat, l'UPO porte plusieurs projets structurants pour notre profession, en particulier celui d'une norme nationale relative à la déontologie de l'ostéopathie, ainsi que la création d'un département de recherche.

Considérant comme les français que la qualité de l'appareil de formation est essentielle à la qualité des soins dispensés par les professionnels, consciente des limites d'un dispositif d'agrément uniquement fondé sur des éléments déclaratifs, l'UPO a chargé en 2015 Bureau Veritas d'élaborer un référentiel de certification basé sur l'ensemble des critères d'agrément inclus dans le décret 2014-1043 du 12 septembre 2014 relatif à l'agrément des établissements de formation en ostéopathie.

¹ <http://www.upo-federation-osteopathie.fr/2019/10/26/les-francais-plebiscitent-losteopathie/>



L'ensemble des 31 établissements de formation agréés par votre ministère a été invité depuis 2017 à se soumettre volontairement à un audit externe mené par Bureau Veritas Certification sur la base de ce référentiel. A ce jour, 13 d'entre eux ont obtenu la certification. Il est légitime de s'interroger sur les raisons qui ont conduit les autres établissements à ne pas s'engager dans un processus de certification qui, par ailleurs, représente un outil significatif de valorisation à l'intention de potentiels étudiants. Cette interrogation est d'autant plus légitime que nous disposons de nombreuses informations faisant état d'importants écarts au respect de la réglementation dans de nombreux établissements de formation.

Les établissements de formation agréés en juillet 2015 devaient faire parvenir pour la fin du mois d'octobre leur dossier de demande de renouvellement de leur agrément auprès de vos services administratifs. La Commission Consultative Nationale d'Agrément, dans laquelle un membre de l'UPO devrait être représenté, examinera ces dossiers dans les prochains mois. Pour la première fois depuis la réforme du dispositif de formation menée par votre ministère, la commission statuera sur des établissements qui devront démontrer leur capacité à appliquer le nouveau référentiel.

L'UPO est convaincue que cette nouvelle séquence permettra de consolider les efforts de 2015 afin d'aboutir à une offre de formation plus homogène en termes de qualité. Comme en attestent les initiatives décrites supra, l'UPO est déterminée à ce qu'une offre de formation à l'ostéopathie de haut niveau émerge sur notre territoire et se montrera particulièrement attentive aux conditions dans lesquelles les agréments seront délivrés.

Dans ce cadre, les rapports d'audit établis par Bureau Veritas certification, qui ne peuvent être rendus publics ou communiqués que par les établissements certifiés, peuvent vous être remis à votre demande ou à celle de votre administration par ces derniers.

Ne doutant pas que vous partagez notre ambition pour une offre de formation qualitative pour l'ostéopathie française, et nous tenant à votre disposition pour tout échange que vous considèreriez utile, nous vous prions d'accepter, Madame la Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Philippe Sterlingot
Président